

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 422

Artikel: Les bruits ont des oreilles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bruits ont des oreilles

Petit à petit, l'idée que tout ne va pas pour le mieux en ce qui concerne l'isolation thermique des bâtiments fait son chemin. Il a fallu la « crise » de l'énergie et l'assèchement des carnets de commandes des entrepreneurs pour que l'on prenne au sérieux ce que les associations de locataires répétaient, elles, depuis longtemps. En effet, à n'en pas douter, le marché de l'isolation offre de nouveaux débouchés dans le secteur de la construction (en une première étape surtout pour des branches du « second œuvre »). Une évolution des mentalités qu'il fallait souligner.

Et le mouvement de « prise de conscience » devrait s'accélérer après les dernières déclarations de M. Chevallaz fermant explicitement la porte à un « plan de relance » mis au point par la Confédération au bénéfice des entrepreneurs (discours prononcé devant la Conférence suisse de la construction).

Reste que les bonnes intentions semblent se borner pour l'instant à l'exploitation commerciale des nouvelles données économiques révélées par la tension sur le marché de l'approvisionnement énergétique. Preuve en est le peu d'attention que l'on porte à l'isolation phonique, elle aussi partie intégrante d'une certaine qualité de la vie indispensable aux locataires.

« Si vous n'arrêtez pas, je prends mon mousqueton ! » Visiblement les noctambules en ultimes discussions entre la sortie du bistrot et les voitures n'ont rien compris. Mais quand une silhouette apparaît à une fenêtre du quatrième avec une arme à feu, alors c'est la débâcle. Combien de scènes plus ou moins semblables les soirs d'été à l'heure de la fermeture des cafés, dans les rues où claquent les portières des voitures et tournent les moteurs ?

Pourtant les « tapages nocturnes » ne constituent pas les nuisances les plus graves. Il y a pire : le flux de la circulation dans certaines artères, le

fracas des avions dans les régions proches des aéroports. Partout maintenant, sur les lieux de travail, dans les appartements, les bruits font partie de la vie moderne.

Presque tous les immeubles construits durant le « boom » de ces dernières années n'ont pas une isolation phonique suffisante. Les maîtres d'œuvre ne s'en préoccupaient guère : la qualité de la vie n'était pas une revendication primordiale. Il fallait construire vite, en quantité considérable pour répondre à la demande, c'était aussi le temps des profits maxima. Alors on rabotait sur les matériaux, les fenêtres, les gaines des installations sanitaires et électriques. Résultats : des milliers d'immeubles où des gens vivent en commun sans se voir mais en s'entendant.

A Meyrin (Genève), rue des Boudines, dans un bâtiment tristement célèbre, l'intimité partagée est garantie. Quand il y a un match de coupe à la télé, il n'est même pas nécessaire d'ouvrir son poste : les reportages se répercutent dans tous les étages.

L'enfer, c'est les autres...

A la Servette, dans un immeuble avec une entrée en marbre de grand standing, on doit subir la vie quotidienne des autres avec les baignoires qui se vidant, les toilettes qui dégorgent, les musiques et les chansons, les voix et les murmures, les querelles et les amours. Ici et ailleurs, dans les quartiers populaires surtout, l'enfer c'est les autres. Cette situation est d'autant plus grave qu'elle affecte des personnes dont les conditions de vie sont déjà difficiles.

Qu'ils soient internes ou externes, les bruits qui dépassent un certain niveau deviennent vite intolérables. Même si les oreilles sont bloquées avec des boules Quiès.

Les nuisances, le « coût social » ne peuvent pas être évalués dans l'immédiat. Plusieurs enquêtes ont déjà révélé que des émissions de bruits abusifs engendraient des tensions qui sont souvent à l'origine de maladies psychosomatiques et de toxi-

comanies diverses (drogues, alcool, médicaments). Les bruits sont sans doute un des fléaux les plus insidieux de notre temps. Les écologistes l'ont bien senti qui ont lancé une initiative contre le bruit des autoroutes. Prenez le cas de Genève, par exemple ! Là, c'est un des plus jeunes députés au Grand Conseil, M. R. Longet, qui a posé la question écrite suivante : « L'importance d'une bonne isolation phonique devant les nombreux bruits transmis par les parois, les conduites, les fenêtres, n'est actuellement plus contestée; la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) vient d'ailleurs de publier une norme à ce sujet. Le Conseil d'Etat est-il prêt à incorporer les dispositions de cette norme dans la réglementation cantonale sur les constructions ? »

Deux nuisances, deux mesures

Dans une réponse circonstanciée, le Conseil d'Etat relevait que la SIA avait émis deux séries de directives, les normes 180 pour l'isolation thermique dans les bâtiments et les normes 181, pour l'isolation acoustique (les premières ont dès cette année valeur légale obligatoire : le Grand Conseil a adopté un article nouveau dans la loi sur les constructions et installations diverses; ces mesures visent à réduire les déperditions d'énergie).

Pour le Conseil d'Etat, il ne s'agissait pas d'introduire des dispositions pour faire respecter certaines règles de l'art dans la construction, il fallait faire participer le constructeur à la politique générale de lutte contre le gaspillage énergétique. En conséquence, il ne voyait pas « la nécessité d'incorporer dans le règlement spécialement la norme SIA 181 concernant l'isolation phonique, pas plus que cela n'a été le cas jusqu'ici pour les autres normes SIA ayant pour unique but de concrétiser les règles de l'art ».

Les règles de l'art

Tout bien pesé, on comprend mal la logique de cette réponse. Si les normes pour l'isolation ther-

mique étaient appliquées, pourquoi fallait-il leur donner une valeur contraignante ? Les constructeurs, quand ils ne sont liés par aucune disposition légale concrète, ne respecteraient-ils pas les règles de l'art ? La qualité de l'environnement n'a-t-elle pas d'importance parce qu'elle n'est pas une valeur économique ? Ne faudrait-il pas légaliser l'ensemble des normes SIA pour que les maîtres d'œuvre « ne soient pas tentés de faire ce qu'ils veulent » ?

Pour les habitants, il reste donc, selon les cas, à faire appel au poste de police le plus proche. Ou encore à la brigade anti-bruit. Ou enfin au service de toxicologie industrielle, d'analyse de l'air et de protection contre le bruit. Ses experts sont souvent appelés pour mesurer l'intensité et le degré de gêne des bruits. Depuis le début de cette année, ils ont reçu plus de 250 appels. Dans de nombreux cas, les nuisances peuvent être atténuées et même éliminées. Les experts distinguent trois catégories de personnes : celles qui sont insensibles aux bruits, celles qui ont une sensibilité normale (la majorité), celles enfin qui se plaignent sans cesse. Si certains appels effectivement ne sont pas fondés, la plupart en revanche montrent que le bruit est un problème de société.

En définitive, il est très regrettable qu'il n'y ait pas de législation fédérale précise sur ce sujet, que les diverses commissions cantonales aient finalement peu de moyens d'action. La stratégie à adopter : combattre l'origine des bruits, c'est-à-dire les autoroutes, la politique de l'automobile et du développement tous azimuts. Pour les bruits internes, on constate malheureusement qu'il faut imposer une législation pour que les constructeurs appliquent les normes et les règles de l'art. Car les gens ont le droit de vivre sans désagrément dans les bâtiments, c'est-à-dire de faire avec une famille les bruits de la vie quotidienne sans importuner les voisins et sans être importunés. Il faut donc qu'ils ne craignent pas de se plaindre auprès des instances concernées, il faut qu'ils dénoncent les mal-façons, qu'ils ne subissent plus en silence toutes les agressions des bruits.

VAUD

Les odeurs d'Epurex planent sur Savro

Vaud : scandale Epurex. En mars, on annonce la faillite de cette société spécialisée dans le traitement des eaux usées, avec un découvert de 15 à 20 millions, ainsi que l'arrestation de son directeur, qui a jonglé avec une trentaine de sociétés financières et immobilières. Plusieurs communes ont commandé une usine d'épuration à cette société particulièrement bien introduite dans le canton (l'un des administrateurs est un ancien conseiller national radical, ancien syndic d'Yverdon, président de l'Union des communes vaudoises) : elles subissent de lourdes pertes, sans parler des entreprises sous-traitantes.

Valais : scandale Savro. Pendant que l'enquête se poursuit du côté des services de l'Etat, Savro cherche à se tirer d'une situation financière difficile. La correspondante valaisanne de la TLM fait état d'un éventuel rachat par une entreprise tessinoise, la « Construzioni stradali e civili SA de Lugano » (CSC). L'opération serait facilitée par la présence dans les deux conseils d'administration du préfet Maurice d'Allèves (le démenti apporté à cette nouvelle par le nouvel administrateur-délégué de Savro SA, M. Philippe Henchoz n'a, semble-t-il, convaincu personne dans les milieux immobiliers valaisans).

Jusqu'à maintenant, rien ne semblait lier ces deux scandales, si ce n'est la parenté de mœurs politico-commerciales douteuses, radicales d'un côté, démo-chrétiennes de l'autre.

Si CSC rachète Savro, certains des « sauveurs » de l'entreprise valaisanne seront des hommes qui ont l'expérience du scandale. Deux hommes font en effet partie du conseil d'administration d'Epurex et de « Construzioni stradali e civili SA de Lugano » : André Martin, ancien syndic radical d'Yverdon, Paul Torche, PDC bien connu à Fribourg.

Après les odeurs d'Epurex, pourquoi ces admi-

nistrateurs radicaux et PDC feraient-ils les délicats pendant que leurs congénères politiques se scandalisent des déficits des collectivités publiques et demandent avec des trémolos dans la voix des « économies » sur le dos des faibles et des petits contribuables ?

NOTE DE LECTURE

L'exploitée

Il faut saluer la réédition, en offset, du mensuel « L'Exploitée »¹ qui fut publié de 1907 à 1908 par Margarethe Faas.

Ce journal se voulait l'« Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages ».

Aux thèmes du féminisme (contraception, lutte contre la répression pénale de l'avortement) s'ajoute le soutien des revendications des ouvrières sur les lieux de travail. Ces numéros sont dominés notamment par les échos de la grève chez Vautier-Cigares (Yverdon), le boycottage de cette fabrique, et le soutien à une coopérative de production ouvrière.

En 1909, Margarethe Faas, mal à l'aise dans la hiérarchie syndicale, démissionne de son poste de secrétaire de l'Union syndicale.

Son journal, « L'Exploitée », est un document essentiel, et émouvant, de notre histoire. **A. G.**

¹ Aux Editions Noir.

A NOS ABONNÉS

Nous mettons, ces jours-ci, la dernière main à l'organisation des envois de « Domaine Public » à l'essai aux personnes dont vous avez bien voulu signaler l'intérêt « éventuel » pour cet hebdomadaire.

Merci encore à tous ceux qui ont pris la peine de nous retourner le talon de la circulaire prévu à cet effet !

Inutile de dire que nous restons à votre disposition si quelque nom vous venait encore à l'esprit...

PS. « Domaine Public » et le beau lac de Bâle... seront les hôtes du Parti socialiste genevois à l'occasion de son festival d'automne. Ceux qui aiment le rock retro ou qui souhaitent rencontrer des membres de l'équipe DP-Genève seront donc les bienvenus le samedi et le dimanche 8 et 9 octobre à la salle communale de Plainpalais.